



## La montant de la réparation de la chaudière est trop élevé

Par **pierroskippy**, le **07/03/2013 à 18:05**

BonjourrLa chaudière de la location de mon fils est tombée en panne. Selon le contrat il est précisé que les réparations sont à la charge du locataire, il a donc fait venir un professionnel. Celui ci répare et signale un mauvais entretien de la chaudière avec 2 fuites de gaz identifiées (et réparées). Nous prenons contact avec l'agence immobilière afin de demander au propriétaire la prise en charge de cette réparation. Il nous est rétorqué que : nous aurions laisser le propriétaire choisir le réparateur, le prix aurait été moins excessif; que la chaudière aurait soit disant 3 ans et ne pouvait présenter ces fuites.rnrnQue faire ?rnrnmerci de vos conseils

Par **cocotte1003**, le **07/03/2013 à 19:43**

Bonjour, effectivement si vous avez fait venir un réparateur sans l'accord de votre bailleur sur le choix du professionnel, c'est à vous de régler la facture,cordialement

Par **pierroskippy**, le **07/03/2013 à 21:22**

Merci pour votre réponse, cependant, le mauvais entretien antérieur (mon fils habite l'appartement depuis 6 mois seulement) attesté par le professionnel indique qu'il y a eu manquement dans l'entretien avant que mon fils entre dans l'appartement.